

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 20 août 2020 à 19 h 30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines
Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges
André Roy, représentant de Saint-Martin
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth
Fabien Couture, représentant de Saint-Théophile
Alain Carrier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley
Jeannot Drouin, représentant de Lac Poulin
Louison Busque, représentant de Saint-Philibert
Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre
Richard Lachance, représentant de Saint-Zacharie
Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René
Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie
Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION NO: 5417-20

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

En y ajoutant les items suivants :

11- Embauche d'un saisonnier
12.1- Dossier Patrick Marcoux
12.2- Dossier Entreprises Boutin

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5418-20

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 18 JUIN 2020**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Richard Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 18 juin 2020 soit accepté tel que rédigé.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 20 août 2020;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours des mois de juin et juillet 2020;
- Le tonnage des matières récupérées (bacs bleus) au cours des mois de juin et juillet 2020, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- État des revenus et dépenses au 30 juin 2020.

RÉSOLUTION NO: 5419-20

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants :
Juillet : C/P : 504 133,47 \$, salaires : 60 669,38 \$, pour un montant total de 564 802,85 \$ et Août : C/P : 404 517,24 \$, salaires : 75 142,75 \$, pour un montant total de 479 659,99 \$.

ADOPTÉE

INFORMATIONS

TRAVAUX AU LET ET SMBR

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé de l'évolution des travaux au LET.

RÉSOLUTION NO : 5420-20

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL ET SOUMISSIONNAIRE – REMISE À NEUF DU COMPACTEUR

CONSIDÉRANT que par sa résolution # 5405-20 adoptée le 21 mai 2020, ce conseil autorisait son directeur général à aller en appel d'offre pour la réfection complète du compacteur;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, un appel d'offre a été déposé sur le site SEAO;

CONSIDÉRANT que deux entreprises ont déposé une offre :
-ADF Diesel 389 000,00 \$ + taxes
-Toromont CAT 607 460,23 \$ + taxes;

CONSIDÉRANT que le montant indiqué est à titre indicatif seulement et que le montant dépendra des imprévus s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été remis à chacun des membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT que l'offre déposée par ADF Diesel est conforme;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le procès-verbal d'ouverture des soumissions et accorde à ADF Diesel le mandat de la réfection complète du compacteur selon l'offre déposée;

QUE cette dépense soit financée par le fonds machineries.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5421-20

**COLLECTE DE FEUILLES MORTES 2020
ET ARBRES DE NOËL 2021**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Donald Tanguay
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil autorise son directeur général et secrétaire-trésorier à préparer les collectes de feuilles mortes pour l'automne 2020 et d'arbres de Noël pour l'hiver 2021, comme par les années passées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5422-20

APPELS D'OFFRE PUBLICS ET/OU SUR INVITATION POUR 2021

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à aller en appels d'offre publics et/ou sur invitation, pour différents services et/ou fournitures nécessaires à la Régie au cours de l'année 2021, tels : essence, diesel, granulats, location de machineries, etc.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5423-20

OFFRE DE SERVICE ASSISTO – CADENASSAGE

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de demander à une autre firme d'ingénierie un prix dans le dossier cadenassage.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5424-20

MANDAT À STANTEC – REMPLACEMENT DES AÉRATEURS AU SMBR

- CONSIDÉRANT que selon les recommandations d'Aquatech, il faut procéder aux changements des aérateurs;
- CONSIDÉRANT que diverses options s'offre à la Régie;
- CONSIDÉRANT que pour une bonne analyse des différentes options, et ainsi prendre la décision la plus avantageuse pour la Régie, une étude d'ingénieur serait fort utile;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de donner un mandat à la firme Stantec pour l'étude du remplacement des aérateurs au SMBR.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NO : 5425-20

AJOUTS OU MODIFICATION AU RÈGLEMENT #61-20

- CONSIDÉRANT que ce conseil a adopté un règlement d'emprunt # 61-20 (résol. #5373-20) au montant de 700 000,00 \$;
- CONSIDÉRANT qu'aucune ventilation du montant n'était inclus dans celui-ci;
- CONSIDÉRANT qu'il peut être utile pour les administrateurs d'avoir une idée des dépenses détaillées;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Carrier
APPUYÉ par Monsieur Richard Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE l'article 2 soit modifié par l'insertion après le mot « nette » de « tel qu'il appert de la description détaillée de la dépense jointe au présent règlement comme annexe A»;

QUE l'annexe A soit jointe au règlement #61-20.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5426-20

EMBAUCHE D'UN SAISONNIER

- CONSIDÉRANT que nous avons besoin d'un employé supplémentaire pour combler les tâches qui sont de plus en plus nombreuses à la Régie;
- CONSIDÉRANT que Monsieur Justin Larochelle a démontré un intérêt pour le poste;
- CONSIDÉRANT que Monsieur Larochelle est déjà employé à la Régie comme étudiant et ce depuis l'été 2018;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil embauche, à partir du 24 août 2020, Monsieur Justin Larochelle domicilié au 1755, 20^e avenue St-Prosper, afin d'occuper le poste de saisonnier;

QUE Monsieur Larochelle soit rémunéré selon la politique de travail.

ADOPTÉE

Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins, demande le huis clos. Il est 20 h 25.

Les membres de ce conseil sont tenus au courant des nouveaux développements dans le dossier concernant M. Patrick Marcoux contre la Régie.

Les membres de ce conseil sont tenus au courant de l'incident impliquant les Entreprises Claude Boutin durant le nettoyage des conduits.

Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins, demande que le huis clos soit levé. Il est 20 h 34.

RÉSOLUTION NO: 5427-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 53.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

MARCEL BUSQUE

ERIC MAHEUX